



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Montauban, le 24 septembre 2021

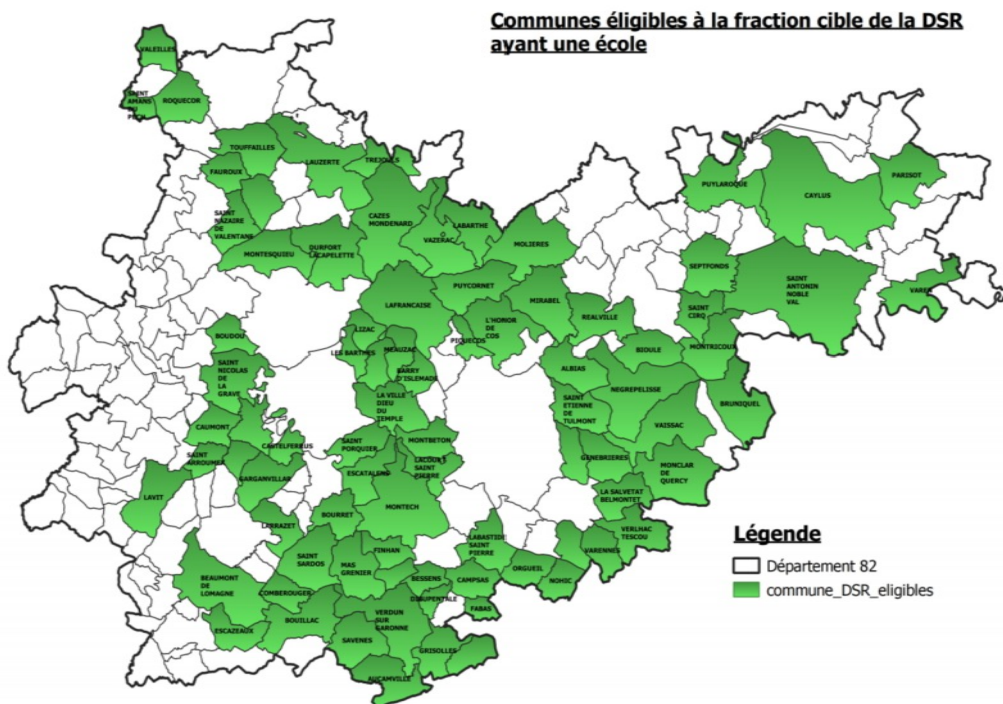
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Soutien aux cantines scolaires : le Tarn-et-Garonne en tête !

Le plan France Relance en faveur de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt comporte un soutien à certaines cantines scolaires, à hauteur de 50 millions d'euros. En effet, ces cantines sont un lieu privilégié pour sensibiliser les enfants aux enjeux de l'alimentation.

Ce soutien vise à aider les petites communes à investir pour la mise en place des mesures de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018, dite « loi EGAlim ». L'ambition de cette mesure est d'**accélérer l'approvisionnement local et durable, dans les écoles maternelles et élémentaires**. L'aide permet l'acquisition de matériels de traitement des produits frais, de limitation du gaspillage ou de substitution du plastique ; ainsi que de prestations d'études et de formation des personnels.

Le département de Tarn-et-Garonne compte **84 communes éligibles**, présentées sur la carte ci-dessous :



source : Direction Départementale des Territoires de Tarn-et-Garonne

Le taux de subvention est de 100%HT dans la limite d'un plafond déterminé en fonction du nombre de repas servis par le demandeur aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires.

Avec **48 dossiers déposés** à ce jour, le département de Tarn-et-Garonne représente **un quart des dossiers déposés** dans la région Occitanie. (*Source : Agence de Services et de Paiement*)

Cela en fait l'un des départements les plus actifs au niveau national, témoignant de l'intérêt que portent les élus tarn-et-garonnais aux enjeux d'une alimentation locale.

Suite aux premières demandes du printemps 2021, **160 000 €** ont déjà été accordés aux collectivités du département.

Focus sur deux communes du département :

Parisot :

A l'est du département, l'école de Parisot accueille des enfants provenant des 10 communes voisines.

La commune a perçu une subvention de **12 305 €**, avec 15 840 repas servis à l'année. Elle s'inscrit dans une démarche globale de développement durable comprenant la valorisation de produits locaux, la formation des élèves et la gestion des déchets. Cet appel à projet permet de financer notamment un four basse température, une cellule de refroidissement, deux armoires réfrigérées et un robot de découpe.

Saint-Nazaire-de-Valentane :

Au nord-ouest du département, l'école de Saint-Nazaire-de-Valentane est un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de 4 communes avec Brassac, Bourg-de-Visa et Fauroux.

La mairie a déposé une demande de subvention à hauteur de **2 866 €**, pour 2 679 repas servis à l'année. L'objectif est d'optimiser le traitement des produits frais (achat d'une cellule de refroidissement, matériel de découpe) en complément d'une démarche durable de substitution des matériels en plastique (vaisselle).

Les communes éligibles ont encore la possibilité de déposer une demande, jusqu'au 31 octobre 2021, auprès de l'Agence de Services et de Paiement.

Ce succès démontre l'engouement des collectivités pour le développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective. Le plan de relance vient soutenir cette dynamique, portée par les acteurs du territoire : projets alimentaires territoriaux du Pays Midi-Quercy et de la Chambre d'agriculture, programme « bien manger en Tarn-et-Garonne » du Conseil départemental, etc.

➤ **Liens utiles et contact :**

- dossier « plan de relance » sur le site internet des services de l'État en Tarn-et-Garonne : <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/francerelance>

- lien vers le site de l'ASP : <https://www.asp-public.fr/soutien-de-certaines-cantines-scolaires>

Pour toutes questions, vous pouvez également contacter la direction départementale des territoires (DDT), par mail à : ddt-sea@tarn-et-garonne.gouv.fr, en précisant « cantines scolaires » dans l'objet de votre mail.